

LE RAPPORTAGE NATURA 2000

# L'AVIFAUNE EN WALLONIE : 40 ANS DE CHANGEMENTS MARQUÉS



Martin-Pêcheur (Alcedo atthis)

Tous les 6 ans, les états membres de l'Union européenne doivent rassembler des informations scientifiques sur l'état des populations d'oiseaux, afin de pouvoir évaluer l'impact des politiques de conservation de la nature. L'opération porte le nom officiel de « Rapportage selon l'article 12 de la Directive oiseaux », et est menée avec la même temporalité que le rapportage pour la « Directive habitat ». Ce double exercice est fondamental pour établir une sorte de baromètre de l'état de la nature, adapter les actions menées ou développer d'autres voies pour assurer le maintien de la biodiversité européenne. Bien que les résultats nationaux soient très rapidement rendus disponibles sur Internet, il est assez difficile pour le public, même un public de naturaliste averti, de percevoir les enseignements de cette vaste collection de tableaux, graphes et statistiques... Nous tentons dans cet article de faire le point sur les grandes lignes de la situation des populations d'oiseaux en Wallonie, à partir des données complètes en préparation du rapport belge.

Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) de l'administration wallonne et AIES, le pôle ornithologique de Natagora, collaboreront activement de longue date, pour mener à bien l'établissement du rapport. Cela permet de répondre aux obligations européennes mais surtout... de suivre de près la santé de notre avifaune.

## COMMENT VONT LES OISEAUX EN WALLONIE ?

Pour répondre à cette question, il faut pouvoir se fixer un niveau de référence, ce qui n'est pas toujours facile car la connaissance sur l'état des populations s'est grandement améliorée ces dernières décennies, grâce justement aux progrès de l'ornithologie et à la participation de plus en plus étoffée des naturalistes aux sciences citoyennes (voir *Corrèts des Espaces Naturels* n°2). L'Europe demande de se réferer à un moment correspondant à la publication de la directive oiseaux, soit 1979. En Belgique, nous disposons justement de la première véritable synthèse issue des sciences participatives : **l'Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique**, qui s'est appuyé sur une enquête de terrain menée entre 1973 et 1977 (Devillers et al., 1988).

Sur les 40 ans qui séparent cette enquête de la période de « rapportage » actuelle (2013-2018), le premier constat est que seule une minorité d'espèces nicheuses (15, soit 9% du total) présente une situation considérée comme « stable ». Les populations d'oiseaux varient donc beaucoup et se partagent... *grosso modo* en deux catégories : les gagnants et les perdants.

## PLUS DE PERDANTS QUE DE GAGNANTS ?

Il est intéressant de constater que, spontanément, nombre de contexte de crise de la biodiversité qui nous occupe, donne à dire nous supposeraient qu'il y a plus de perdants que de gagnants (voir encadré). Or c'est l'inverse qui est observé : en 40 ans, l'avifaune reproductrice de Wallonie s'est enrichie de 22 espèces, contre 4 disparitions, et il y a 70 espèces en augmentation contre 54 en diminution (voir Tableau de Bord, pages 6-7). Le plus frappant est la situation globalement favorable des oiseaux associés aux zones humides : la spectaculaire colonie multi-spécifique des Marais d'Harichers draine à elle seule une bonne portion de ces nouveaux venus : grande aigrette (*Ardea alba*), héron garde-boueuf (*Bubulcus ibis*), aigrette garzette (*Egretta garzetta*), spatule blanche (*Platlea leucorodia*) y tiennent à leur seul site de reproduction. Toutes ces espèces restent donc extrêmement vulnérables en Wallonie car une détérioration des conditions sur ce seul site les mettraient automatiquement en péril.

À la question « Combien d'espèces d'oiseaux nicheurs a-t-on perdu et gagné ces 40 dernières années en Wallonie ? », posée à 35 ornithologues amateurs au cours d'une formation, seuls 3 dentre eux ont répondu correctement (22 apparitions / 4 disparitions), les autres choisissant une des dix autres propositions, plus « négatives » que la réalité (11 apparitions / 2 disparitions ou bien 4 apparitions / 22 disparitions).

Plusieurs espèces de larides nichent maintenant en Wallonie, dont trois apparus très récemment : la mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), le goéland argenté (*Larus argentatus*) et le goéland



brun (*Larus fuscus*). Toutefois, étant donné la faible étendue des zones humides en Wallonie, les espèces aquatiques tendent à rester très rares et souvent, marginales ou dépendants de la situation dans les régions voisines comme la Flandre ou les Pays-Bas.

Résultat sans doute d'une diminution des persécutions dont ils faisaient l'objet et de l'interdiction des insecticides organochlorés (DDT), les 12 espèces de rapaces diurnes nicheuses en Wallonie se portent mieux qu'il y a 40 ans. Chez les rapaces nocturnes, les résultats sont plus mitigés car deux espèces sont en diminution : hibou moyen-duc (*Asio otus*) et chevêche d'Athéna (*Nyctale noctua*). Mais deux espèces sont (re-)apparues : le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et tout récemment la chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*).

## UN BILAN À NUANCER

Est-ce à dire que tout va pour le mieux pour notre avifaune ? Pas vraiment... En effet, il existe une relation inverse entre l'évolution d'une population et son effectif (voir figure 1). Sur 35 espèces dont l'effectif est inférieur à 100 couples, 24 (68,7 %) sont récemment implantés ou bien se portent mieux. Sur les 82 espèces comptant plus de 1000 couples nicheurs, seules 48,8 % montrent une augmentation. On observe ainsi que l'abondance totale (c'est-à-dire le nombre absolu d'oiseaux) a diminué de l'ordre de 10 % en 40 ans (et encore, il s'agit d'une estimation prudente car les populations anciennes des espèces abondantes ont pu de chance d'avoir été sous-estimées dans le passé).

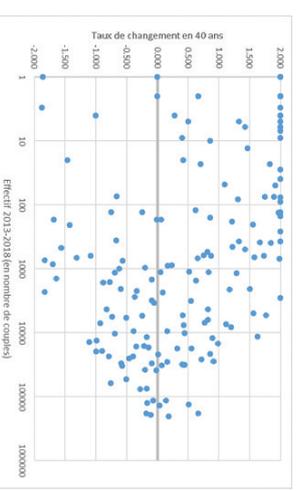
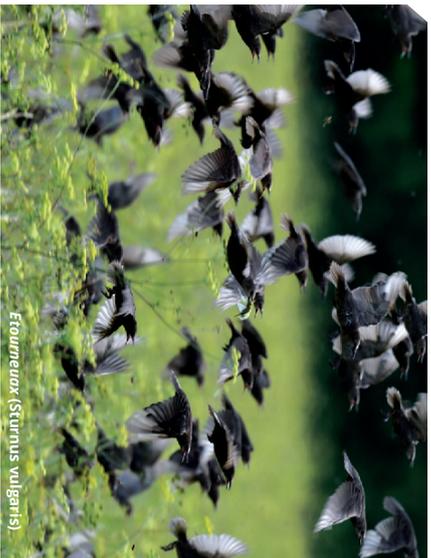


Figure 1 : Relation entre la tendance (taux de changement en 40 ans, compris entre 2 (apparition) et -2 (disparition)), et l'effectif actuel des oiseaux nicheurs de Wallonie. Chaque point est une espèce, positionnée sur le graphique suivant ces deux caractéristiques.



Héronnière d'Horchies



Étourneauux (Sturnus vulgaris)

Le constat est encore plus frappant avec un focus sur les espèces spécialistes des milieux agricoles (voir figure 2) dont on sait qu'elles sont soumises à forte pression à cause des pratiques intensives en agriculture. Elles se répartissent grosso modo en 4 groupes. Quelques espèces très rares (moins de 100 couples) qui se portent mieux voire qui sont récemment devenues des nicheurs réguliers comme le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*). Un petit groupe d'espèces en augmentation sur cette période de 4 décennies, dont le tairier pâtre (*Saxicola torquatus*) et la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), avec un effectif de quelques milliers de couples. Un groupe d'espèces en déclin modéré mais encore assez abondantes (entre 10.000 et 100.000 couples), comme l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*).

5x espèces subissent un déclin préoccupant qui les amène à un faible effectif aujourd'hui : le moineau friquet (*Passer montanus*), la perdrix grise (*Perdix perdix*), le pipit farouche (*Anthus pratensis*), la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le bruant proyer (*Emberiza calandra*) et le tairier des prés (*Saxicola rubetra*). En outre, une espèce disparue, la pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) était aussi associée aux milieux agricoles. Au total, les oiseaux des milieux agricoles ont perdu environ 50 % de leur effectif absolu en 40 ans.

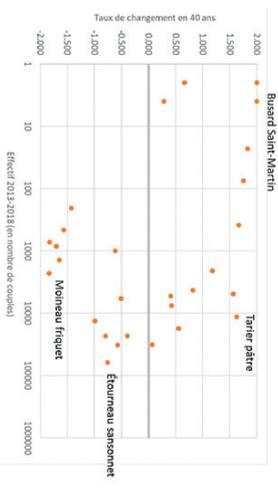


Figure 2. Relation entre la tendance (taux de changement en 40 ans, compris entre 2 (population) et -2 (disparition), et l'effectif actuel des oiseaux nicheurs des milieux agricoles de Wallonie. Chaque point est une espèce, positionnée sur le graphique suivant ces deux caractéristiques.

## CONCLUSION

Il y a encore beaucoup d'enseignements à tirer de ce « rapportage », en comparant l'avifaune wallonne par exemple aux résultats d'autres pays, ou avec l'évolution des habitats et des autres espèces patrimoniales. Mais ils permettent déjà de confirmer que la Wallonie se trouve dans une situation similaire à une grande partie de l'Europe sur deux aspects cruciaux. Premièrement, d'une manière générale, les déclins sont plus marqués chez les espèces communes alors que beaucoup d'espèces rares vont mieux (Inger et al., 2015). Deuxièmement, la situation la plus critique et en détérioration constante se trouve dans les milieux agricoles, avec un impact toujours marqué de l'agriculture intensive (Donald et al., 2006).

Retrouvez la bibliographie complète de cet article sur notre site web : [ardenne-et-gamme.be](http://ardenne-et-gamme.be) (rubrique Publications / Carnets des Espaces Naturels).



## REMERCIEMENTS

Un tel bilan ne peut être dressé que grâce à l'enthousiasme de milliers d'observateurs croisés sur le terrain. Merci à eux et en particulier aux certains ornithologues qui participent aux programmes de monitoring coordonnés par Aves, le pôle ornithologique de Natagora. Ce travail est mené avec les financements et la collaboration de l'équipe du DEMNA (DGSARNE – Service Public de Wallonie). Un chaleureux remerciement aussi pour l'équipe « ornitho » du Département Études de Natagora !

Dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) (2014 - 2020), la Wallonie octroie des subsides pour mener des actions volontaires de restauration de la biodiversité ou d'entretien des milieux semi-naturels. Natagriwal accompagne les propriétaires et les gestionnaires (privés ou publics) dans la réalisation de leur projet. Rapide bilan des actions réalisées...

# LES SUBVENTIONS À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

## DES SUBSIDES POUR RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Ces subsides du PwDR sont destinés aux propriétaires ou aux gestionnaires de terrains (agriculteurs, forestiers, particuliers) situés dans la Structure Ecologique Principale (SEP) qui, pour rappel, reprend l'ensemble du réseau Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique (SGIB), ces derniers étant parfois situés en dehors du réseau Natura 2000 (voir *Carnets des Espaces Naturels* n°1). Les parcelles concernées doivent présenter un enjeu écologique en vue de maintenir ou favoriser un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire.

Tout propriétaire/gestionnaire peut introduire lui-même sa demande de subside. Il peut aussi faire appel à un **conseiller Natura 2000** qui aidera gratuitement à préparer son dossier et à organiser les travaux. L'accompagnement porte sur toutes les phases du dossier : expertise biologique, conception des plans, rédaction du cahier des charges, contacts avec les entrepreneurs, suivi des travaux, relais avec l'administration, etc. De nombreux travaux peuvent ainsi être subsidiés à 100 %, comme le débroussaillage, la pose de clôtures, le creusement de mares, des travaux de débroussaillage, fraisage, ensemencement, etc.

## LES PROJETS EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2014, les conseillers Natura 2000 de Natagriwal ont encadrés 145 projets en Wallonie, pour un montant total 4 243 370 euros. Le montant des subsides octroyés varie de 1000 euros à plusieurs centaines de milliers d'euros (pour les plus gros projets), avec une moyenne autour de 30 000 euros.

Le nombre de projets déposés chaque année est en constante augmentation, ce qui témoigne de l'intérêt pour ces subsides. Précisons que les chiffres ci-dessous concernent uniquement les projets déposés par Natagriwal et ne comprennent pas ceux introduits par les bénéficiaires eux-mêmes, ni ceux soumis par l'administration ou d'autres organisations.

Nb de projets soumis	2014-2015	2016	2017	2018	2019
	11	17	20	45	52

Actuellement, 80 demandes de subsides sont en cours de traitement. Les projets sont très variés : restauration de prairies riches en espèces, restauration d'habitats forestiers ou de milieux tourbeux en forêt, entretien de pelouses calcaires par pâturage extensif, installation d'abri à moutons, creusement de mares à triton crêté, création de pré-vergers favorables aux chauves-souris, restauration ou aménagement de plans d'eau, de cordons riviulaires ou d'aulnaies alluviales, etc. Le tableau suivant reprend quelques indicateurs pour certains catégories de travaux :

	Acquisition de terrains	Surface impâtée	Mare	Clôture	Haie
<b>Total</b>	191,2 ha	683,6 ha	198 mares	97 956 m	8 837 m

Natagriwal propose également un suivi scientifique des projets pour évaluer le succès de la restauration.



Pour plus d'information sur ces subsides et les conditions d'accès, contactez un conseiller Natura 2000 de Natagriwal ([natagriwal.be](mailto:natagriwal.be)) via [naturaz2000@natagriwal.be](mailto:naturaz2000@natagriwal.be) ou 0495 66 09 50

